



Service d'Accès aux Soins Plateforme numérique

Session ouverture du cas
d'usage CPTS

18/10/2024

Programme de la réunion



Contexte et enjeux de l'intégration des CPTS à la plateforme nationale

Parcours utilisateurs et modalités de fonctionnement

Modalités d'interfaçage et de participation des éditeurs

La plateforme évolue pour tenir compte de l'évolution du cadre réglementaire du SAS et du cadre conventionnel applicable aux CPTS

✓ **Rappel du cadre réglementaire du SAS :**

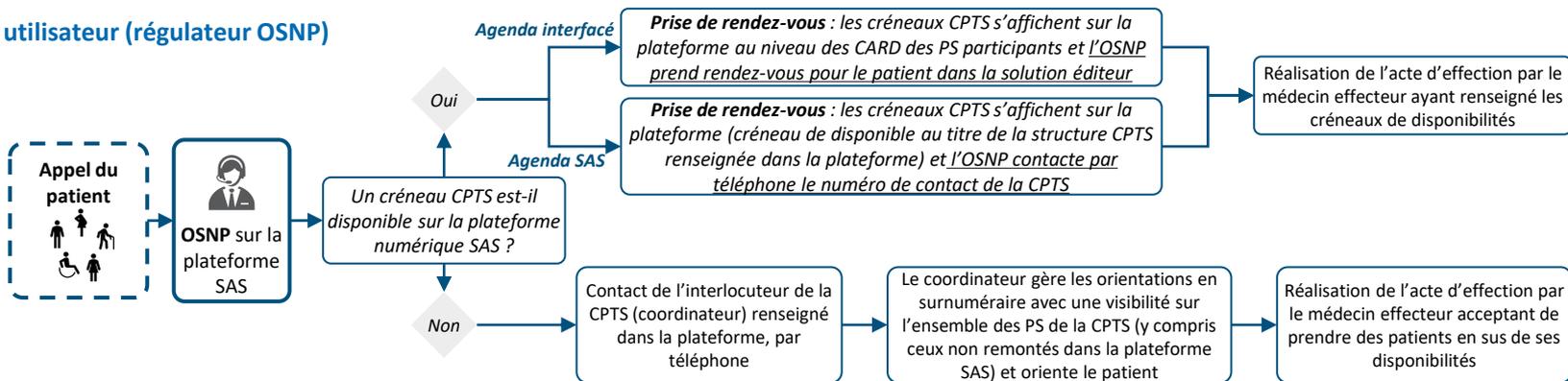
L'article D. 6311-37 du [décret n° 2024-541 du 14 juin 2024](#) relatif à l'organisation et au fonctionnement du service d'accès aux soins mentionne les moyens susceptibles d'être mobilisés par le médecin régulateur du SAS qui a notamment la possibilité d'orienter l'appelant vers une consultation, une prise en charge à domicile ou une téléconsultation avec un professionnel médical, y compris lorsque ce dernier exerce au sein d'une CPTS. L'article D. 6311-38 indique que cette orientation est assurée au moyen de la plateforme numérique du service d'accès aux soins.

✓ **et du cadre conventionnel des CPTS :**

L'une des missions socles de la CPTS telles que définies par [l'accord conventionnel interprofessionnel du 20 juin 2019](#) vise à favoriser l'accès aux soins sur son territoire d'intervention en facilitant l'accès à un médecin traitant et en améliorant la prise en charge des soins non programmés en ville. La définition des modalités de collaboration avec la régulation du SAS, pour organiser la réponse aux demandes de soins non programmés, peut faire l'objet d'un indicateur retenu localement par la CPTS, la CPAM et l'ARS comme le précise [l'avenant 2](#). Les médecins adhérents de CPTS proposent des créneaux de soins non programmés au SAS et interviennent en aval de la régulation médicale.

Afin de faciliter l'articulation entre la régulation du SAS et la prise en charge des patients par un médecin via sa CPTS, l'ANS a été missionnée par la DNS et la DGOS pour proposer des modalités d'articulation numérique. Une articulation qui tient compte du choix du médecin de participer à titre individuel ou au titre de sa CPTS et des différents niveaux de maturité des CPTS. La modalité d'articulation qui vous est présentée concerne ici les CPTS qui utilisent un logiciel de gestion d'agenda partagé avec ses adhérents.

Parcours utilisateur (régulateur OSNP)



Modalités de participation

		AGENDA SAS	AGENDA INTERFACÉ (éditeurs)
PARTICIPATION AU SAS	Médecin libéral participe via sa CPTS	<ul style="list-style-type: none"> • Cocher « Je participe au SAS via ma CPTS » • Sélectionner le nom de la structure CPTS et mon lieu d'activité associé • Cocher « Je déclare sur l'honneur mettre en visibilité 2 heures de disponibilités par semaine sur mon agenda SAS » • Renseigner dans l'agenda SAS, 2 heures de disponibilités par semaine 	<ul style="list-style-type: none"> • Cocher « Je participe au SAS via ma CPTS » • Sélectionner le nom de la structure CPTS et mon lieu d'activité associé • Cocher « Utiliser un/plusieurs logiciels de prise de RDV » <p><i>Remontée automatisée des créneaux éditeurs</i></p>
	Gestionnaire de structure CPTS	<ul style="list-style-type: none"> • Visualiser la liste des effecteurs participant via la CPTS • Peut <u>éditer</u> les disponibilités des PS de la CPTS dans l'agenda SAS 	<ul style="list-style-type: none"> • Visualiser la liste des effecteurs participant via la CPTS • Peut <u>visualiser</u> les créneaux remontés par la solution de prise de RDV interfacée <p><i>Remontée automatisée des créneaux éditeurs</i></p>

- Les PS sont éligibles à l'**indicateur 8** (1400€) pour une participation via CPTS
- Les PS sont éligibles à la **majoration de l'acte à 15€** pour les orientations en provenance de la plateforme numérique du SAS
- C'est le **contact de la CPTS** (et non le PS) qui est contacté en **sus des disponibilités**

Programme de la réunion



- Contexte et enjeux de l'intégration des CPTS à la plateforme nationale
- Parcours utilisateurs et modalités de fonctionnement**
- Modalités d'interfaçage et de participation des éditeurs

Gestionnaire de structure

Les **gestionnaires** peuvent accompagner les membres de la CPTS qui souhaitent participer au SAS grâce au rôle de **gestionnaire de structure**

- 1 Visualiser la liste des effecteurs participant via la CPTS
- 2 Détail **agenda SAS** : édition des disponibilités, des périodes d'indisponibilités et des informations complémentaires des PS et de la CPTS
- 3 Détail **agenda interfacé** : visualisation des créneaux remontés et édition des informations complémentaires des PS et de la CPTS

1 VOS STRUCTURES LIÉES

Cpts Du Val De Saone

Liste des professionnels de santé inscrits au SAS au sein de la CPTS

Dr Annic Jean-Marie	Médecine générale	Inscrit le 12/12/2022	VOIR DÉTAIL
Dr Maître Anne	Médecine générale	Inscrit le 13/02/2024	VOIR DÉTAIL
Dr Decatoire Julie	Médecine du sport, Médecine générale	Inscrit le 01/09/2023	VOIR DÉTAIL

2 Vos agendas

Disponibilités

Éditez pour définir des disponibilités

Informations complémentaires

Éditez pour définir des informations complémentaires

3 Vos agendas

Adresse 1 118 Rue Pierre Duglady, 02020 Neuvire-sur-Gaîne Téléphone (+33) 3 21 41 36

Disponibilités

23 février 2024 - 25 février 2024

Informations complémentaires

Éditez pour ajouter des informations complémentaires

Ven. 13 Pas de créneau disponible Sam. 24 Pas de créneau disponible Dim. 25 Pas de créneau disponible

Formulaire de déclaration du PS

Les **PS** déclarent leur participation au SAS via la CPTS depuis le formulaire de déclaration

- 1 Déclarer sa participation via CPTS
- 2 Indiquer le nom de la structure CPTS
- 3 Associer son lieu de consultation souhaité
- 4 Déclarer sa solution logicielle d'agenda (ou utilisation de l'agenda SAS si l'éditeur n'est pas encore interfacé)

VOS PARAMÈTRES

Je participe au SAS

J'accepte d'être directement contacté par la r sollicité pour prendre des patients en sus de

Sélectionner

Cré A titre individuel

Via ma CPTS dans l

Via ma MSP

Je participe au Forfait de réorientation des ur

2 Indiquez le nom de votre [établissement de santé] *

Quel lieu d'activité est rattaché à [établissement de santé] ? *

Adresse 1 : 3, rue du Parc 75001 Paris

Adresse 2 : 1 bis, rue de l'Abbaye 92160 ANTONY

Utilisez-vous un logiciel de gestion de rendez-vous ? *

Non Oui, je déclare sur l'honneur utiliser un (ou plusieurs) logiciel de prise de rendez-vous interfacé avec la plateforme

Indiquez votre/vos logiciel(s) de gestion de rendez-vous *

Lorem ipsum dolor

Lorem ipsum dolor X Lorem ipsum dolor X

Créneaux éditeurs :

Ne plus afficher mes créneaux éditeurs dans le SAS

ANNULER

ENREGISTRER

Régulateurs OSNP

1 Lancer une recherche sur la plateforme en renseignant les critères de recherche



2 Affichage de l'offre de soins agréée



3 Sélection du filtre souhaité

Résultats pour la zone "Paris" ●

Afficher les PS disposant de créneaux disponibles

Créneaux en sus des disponibilités

5 2^{de} intention

4a 1^{ère} intention

PS disposant de créneaux disponibles

Intègre à l'offre de soins les **PS participant via la CPTS** et ayant des créneaux de disponibilités

Structure CPTS

Au clic sur « voir tous les professionnels de la CPTS », le régulateur a en visibilité tous les PS participant au SAS via la CPTS sélectionnée

Créneaux en sus des disponibilités

Au clic sur « créneaux en sus des disponibilités », le régulateur visualise le **CARD** de la CPTS (avec le numéro de contact) et les **CARD** de PS participant au SAS (dont ceux n'ayant pas de créneau)

CPTS Suresnes 01.40.43.43.26
Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

Description du fonctionnement de la CPTS • Description des moyens de contact de la CPTS

[Voir plus](#)

[Voir tous les professionnels de la CPTS](#)

Dr Seïte Jean 01.40.43.43.26
Médecin généraliste

Médecine générale
Médecin généraliste

101 avenue Henri Barbusse, 92140 Clamart

NOM DE LA CPTS
CONTACT DE LA CPTS

Ouvert - Ferme à 19h00

ADRESSER UN PATIENT HORS CRÉNEAUX

Dr. Francis Brunet 01.40.43.43.26
Médecin généraliste

Médecine générale
Conventionné secteur 1
101 avenue Henri Barbusse, 92140 Clamart

NOM DE LA CPTS
CONTACT DE LA CPTS

[Voir tous les professionnels de la CPTS](#)

ADRESSER UN PATIENT HORS CRÉNEAUX

4b

[Retour à la recherche](#)

Résultats à l'adresse : CPTS Suresnes

AUJOURD'HUI PROCHAINS JOURS Consultation en cabinet Téléconsultation

CPTS Suresnes 01.40.43.43.26
Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

Lorem ipsum dolor sit amet consectetur. Tellus tortor erat libero est adipiscing libero viverra pellentesque commodo. Turpis ultrices diam eu fames est auctor et non pharetra. [Voir plus](#)

Dr. Francis Brunet 01.40.43.43.26
Médecin généraliste

Médecine du sport
Psychiatrie
Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent

Conventionné secteur 1
101 avenue Henri Barbusse, 92140 Clamart
Ouvert - Ferme à 19h00

ADRESSER UN PATIENT HORS CRÉNEAUX

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE

Dr Seïte Jean 01.40.43.43.26
Médecin généraliste

Médecine générale
Médecin généraliste

Je propose les lundis mardis mercredis et vendredis de 11.15 à 11.30

[Voir plus](#)

PS disposant de créneaux disponibles Créneaux en sus des disponibilités Types

[Retour à la recherche](#)

AUJOURD'HUI PROCHAINS JOURS Consultation en cabinet Téléconsultation

CPTS Suresnes 01.40.43.43.26
Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

Lorem ipsum dolor sit amet consectetur. Tellus tortor erat libero est adipiscing libero viverra pellentesque commodo. Turpis ultrices diam eu fames est auctor et non pharetra. [Voir plus](#)

Dr Antoine Alexis 01.40.43.43.26
Médecin généraliste

Médecine générale
Médecin généraliste

Conventionné secteur 1
101 avenue Henri Barbusse, 92140 Clamart
Ouvert - Ferme à 19h00

ADRESSER UN PATIENT HORS CRÉNEAUX

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE

Dr. Francis Brunet 01.40.43.43.26
Médecin généraliste

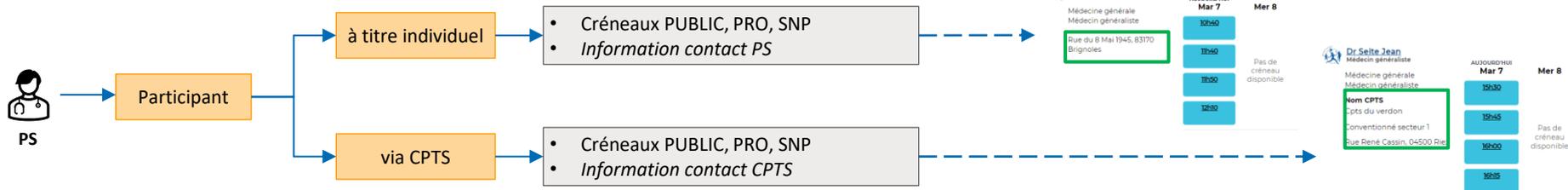
Médecine générale
Conventionné secteur 1
101 avenue Henri Barbusse, 92140 Clamart
Ouvert - Ferme à 19h00

ADRESSER UN PATIENT HORS CRÉNEAUX

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE

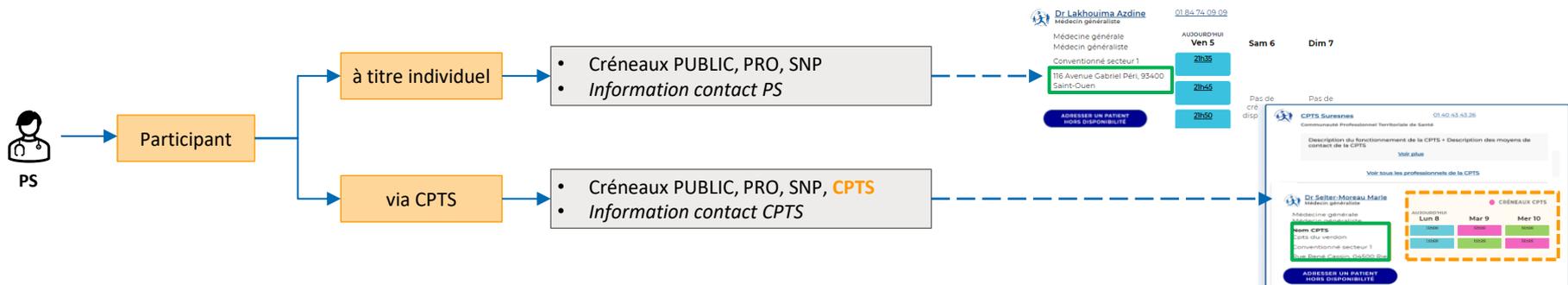
Fonctionnement actuel

Actuellement il est possible de **participer soit à titre individuel soit via sa CPTS**. Il n'y a **pas de différence concernant l'offre de soins affichée** en fonction de la participation. Seules les **informations de contact changent**



Évolution

Dans les évolutions envisagées, les modalités de participation évoluent ainsi que l'offre de soins remontée et mise à disposition des régulateurs dans la plateforme numérique du SAS qui **inclura les créneaux de CPTS**. L'offre de soins affichée sera **cohérente avec les modalités de participation déclarées par le PS**



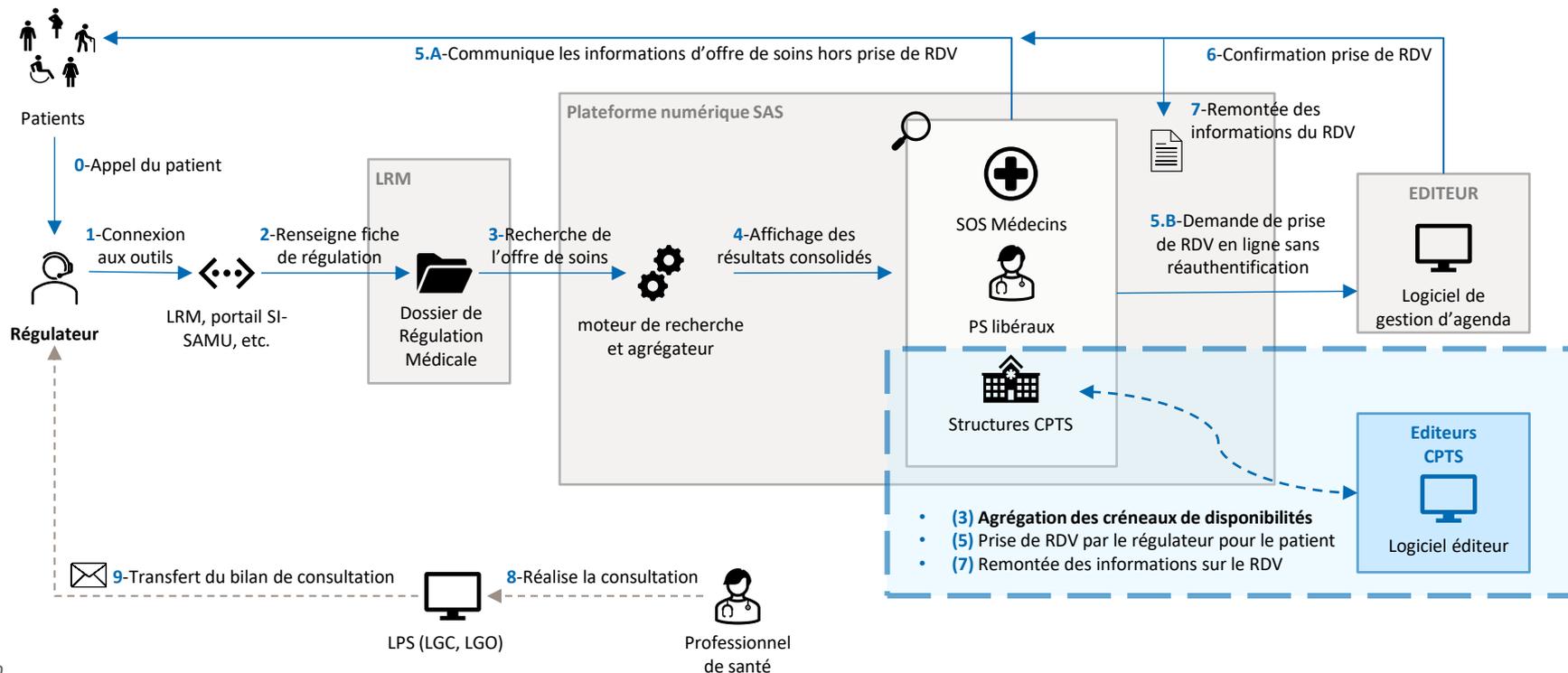
*les maquettes sont affichées à titre indicatif

Programme de la réunion



- Contexte et enjeux de l'intégration des CPTS à la plateforme nationale
- Parcours utilisateurs et modalités de fonctionnement
- Modalités d'interfaçage et de participation des éditeurs**

En adéquation avec les remontées du terrain et les spécificités attendues par la CNAM, le cas d'usage **structures de soins (avec les CPTS en 1^{er} jalon)** a été priorisé suite à une analyse métier et au recueil du besoin auprès des utilisateurs finaux. Les périmètres concernés sont **l'agrégation de créneaux et la prise de RDV par le régulateur** pour le compte du patient incluant la remontée des données du RDV.



Cette session a pour objectif de **présenter les travaux spécifiques à mener avec la plateforme numérique du SAS pour s'interfacer sur le volet CPTS**

Pour les éditeurs déjà interfacés avec la plateforme numérique du SAS

- Mise en place de **l'évolution du flux agrégation de créneaux** intégrant le volet CPTS

Critères d'éligibilité pour les éditeurs déjà interfacés souhaitant réaliser les travaux CPTS

- **Être interfacé sur le périmètre complet** avec la plateforme numérique du SAS (agrégateur et prise de RDV)
- **Equiper des structures de type CPTS**
- Proposer un **agenda individuel pour les PS** ou être en mesure de **pouvoir identifier les PS via leur RPPS**
- **Transmettre les créneaux de type « CPTS »** disponibles dans les 48h (seront visibles uniquement par la régulation)
- **Transmettre l'ID de structure (FINESS) de la CPTS** dans le cas d'un créneau associé à une CPTS

Pour les nouveaux éditeurs souhaitant s'interfacer

Développements du périmètre complet (agrégateur et prise de RDV) :

- Flux d'agrégation de créneaux de disponibilités dont volet CPTS
- Flux de gestion des comptes
- Flux de délégation d'authentification
- Flux de remontée des informations des RDV



Rappel des prérequis à remplir par un nouvel éditeur souhaitant s'interfacer avec la plateforme nationale

- Proposer une **interface Web**, comprenant un **module d'agenda avec prise de rendez-vous**, à destination des **professionnels de santé** exerçant dans un contexte de médecine de ville en exercice coordonné ou non
- Être en conformité avec les règles relatives à **l'hébergement des données de santé** prévu par l'article L. 1111-8 du code de la santé publique
- **Utiliser les annuaires et référentiels nationaux** et plus particulièrement les identifiants nationaux des PS (RPPS/ADELI) et les identifiants nationaux des structures (FINESS/SIRET/RPPS rang)
- Disposer d'une connexion via une **méthode d'authentification à 2 facteurs**
- Restreindre les connexions des effecteurs après de multiples tentatives en échec

Les travaux d'interfaçage **capitalisent sur le cas d'usage PS à titre individuel** afin de **limiter les évolutions à apporter** avec une charge minimale pour les éditeurs

- **Requête PTF SAS** : clé d'échange reste le RPPS et ajout de ressources à inclure (Organisation et Healthcare Service)
- **Réponse éditeur** : complétée avec les informations sur le type de créneau (CPTS) et les données de la CPTS

Ensemble des données métier composant le flux

- Date début/fin du créneau
- Statut du créneau
- Type de créneau (PUBLIC, PRO, SNP, CPTS)
- Type de consultation
- Motifs de consultation
- URL de redirection
- Spécialités ou compétences particulières du PS
- Créneau avec ou sans RDV
- Identifiant national du PS (RPPS/Adeli)
- Nom d'exercice
- Prénom
- Adresse de consultation
- Téléphone
- IDNST du lieu d'exercice
- ID de la CPTS (FINESS)
- Nom de la CPTS
- Téléphone de la CPTS

Structure de la requête

Existant → Évolution

Agrégateur



Recherche avec IDNPS
+ inclure ressources

Éditeur



Créneaux PUBLIC, PRO, SNP
+ CPTS et info. de la CPTS

SAS



Affichage des créneaux
sur la CARD du PS en
fonction des modalités de
participation déclarés

Structure de la réponse éditeur

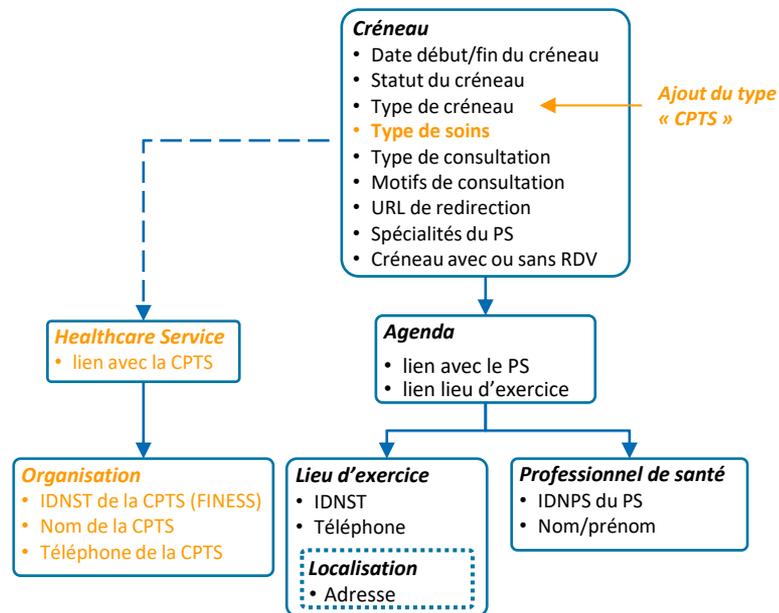


Tableau introduisant les spécificités techniques des nouvelles données à intégrer au flux lorsque le créneau transmis est rattaché à une CPTS

ID	Description	Ressource	Élément	Type	Card
14	Type de créneau	FrSlot	meta.security	coding	0..*
16	Type de soins	FrSlot	serviceType.coding [ReferenceCPTS]	coding	0..1
17	URL de l'extension serviceType utilisée pour la référence à la prestation de soins	FrSlot	serviceType.extension.url	uri	0..*
18	Référence à la ressource HealthcareService correspondante	FrSlot	serviceType.valueReference.reference	reference	0..*
22	Référence à la structure CPTS (ressource Organization) associée à la prestation de soins	FrHealthcareService	providedBy.reference	reference	0..1
23	Identifiant national de la structure CPTS (FINESS)	FrOrganization	identifiant.value	string	0..1
24	Autorité d'affectation de l'identifiant de la structure	FrOrganization	identifiant.system	uri	0..1
25	Type d'identifiant de la structure	FrOrganization	identifiant.type	codeableconcept	0..1
26	Nom de la CPTS	FrOrganization	name	string	0..1
27	Téléphone de contact de la CPTS (format : +33123456789)	FrOrganization	telecom.value où telecom.system = phone	string	0..1

Nomenclature

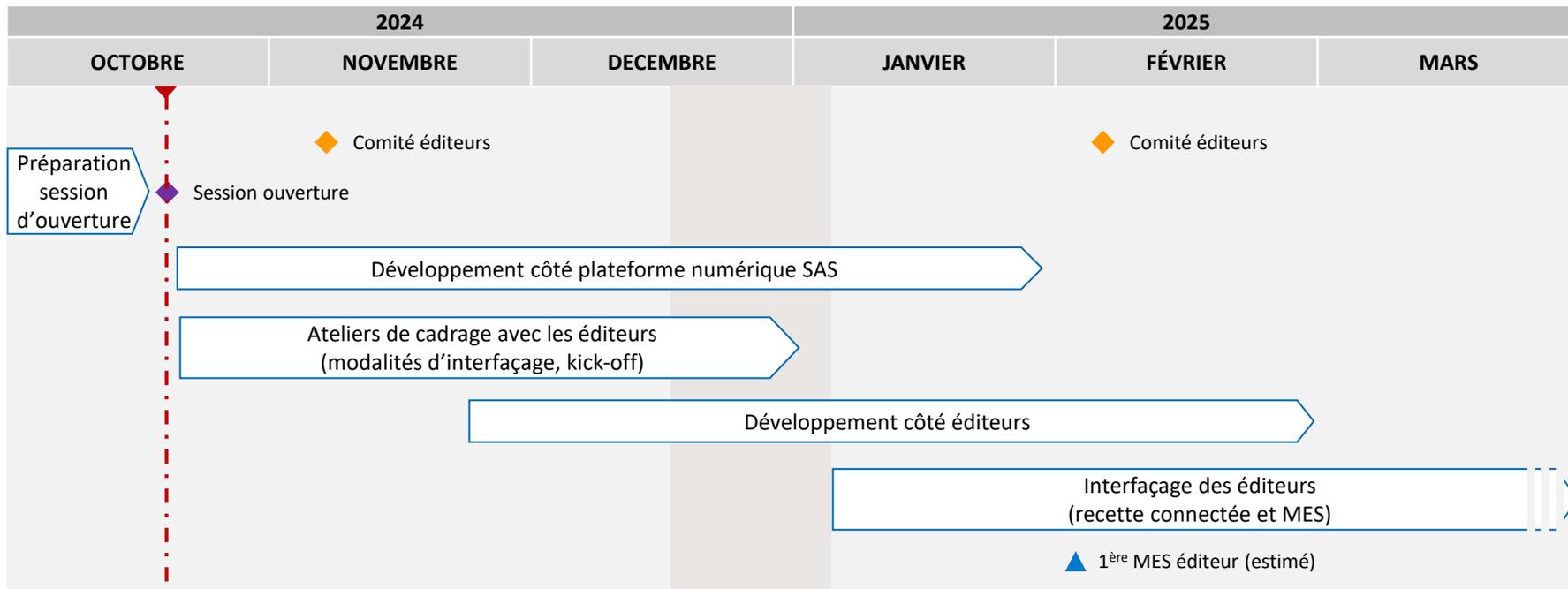
- **ID : 16 – Type de soins** : lorsque le créneau transmis est de type CPTS (ID 14), les champs attendus pour le type de soins doivent être valorisés comme suit :
 - serviceType.coding.system : https://mos.esante.gouv.fr/NOS/TRE_R66-CategorieEtablissement/TRE_R66-CategorieEtablissement
 - serviceType.coding.code : **604**
- **ID : 17, 18 – URL de l'extension et référence à la ressource HealthcareService** : lorsque le créneau transmis est de type CPTS, ces champs sont attendus pour faire référence au HealthcareService
- **ID : 23, 24, 25 – ID de la structure CPTS (FINESS)** : Identifiant unique propre à chaque structure CPTS

La **spécification** est mise à disposition sur le site de l'IG SAS : [ICI](#)



Après une première phase de cadrage et de co-construction avec les éditeurs du cas d'usage CPTS, nous avons pu :

- Mener une **phase de concertation du 04 juillet au 05 août 2024** auprès de la communauté éditeurs sur les spécifications établies
- **Valider et publier la version finalisée** des spécifications en **septembre 2024**
- **Réaliser la session d'ouverture** permettant aux éditeurs de pouvoir se positionner et lancer les travaux d'interfaçage sur le cas d'usage CPTS



Dans le cadre de l'implémentation du flux CPTS, les **modalités d'interfaçage s'appuient sur l'encadrement existant** pour les flux d'interfaçage du volet PS à titre individuel.

Convention d'interfaçage

Il sera proposé aux éditeurs de s'intégrer dans un **cadre conventionnel encadrant les devoirs de chacune des parties** qui couvrira l'extension de périmètre du flux d'agrégation de créneaux pour le cas d'usage CPTS

Modèle économique

La réalisation des travaux CPTS permettra aux clients des éditeurs de bénéficier d'une **articulation fluide avec la plateforme nationale**. Le Ministère ne prévoit **pas de financement additionnel** pour la réalisation des travaux d'interfaçage des solutions éditeurs équipant les structures CPTS.

Plusieurs éditeurs ont pu bénéficier de crédits du fonds pour la modernisation et l'investissement en santé (FMIS) dans le cadre du programme Système Ouvert et Non Sélectif (SONS) afin de **réaliser les travaux d'interfaçage sur le volet PS à titre individuel sur lequel capitalise le flux CPTS**.

Liste des éditeurs identifiés sur le cas d'usage CPTS

48H CHRONO	LIVI	OPTA
AGENDAPRO	LOGICIELNET	ORDIGARD
ALPHATH	LOGICRDV	ORDOCLIC
AMICARE	MAIIA	PERFACTIVE
ANAMNESE	MAINCARE	RÉSOGARDES
BEALY	MEDAVIZ	TELADOC
CPTSRDV	MEDIATEAM	SAS RASSUR
DIVOLUCI	MÉDIGARDE	SIMPLYMED
DOCTOLIB	MEDIPEPS	SMS IN SITU
H24CARE	MM.ORG	SPICO
I-AGENDA	MQM	SYPMMG
LEMEDECIN	NEUROMONITOR	URGENCESCHRONO
LIFEN	NOMADEEC	WARELD

Pour les éditeurs concernés par le cas d'usage et souhaitant se positionner, merci de nous l'indiquer par mail à l'adresse suivante :

sas-contact-editeur@esante.gouv.fr



Démarche d'accompagnement des effecteurs

 Le contenu du kit de communication et le plan sont actualisés en fonction des évolutions des textes encadrant la rémunération des médecins effecteurs.

Travaux d'interfaçage d'un éditeur sur le volet CPTS

Sensibilisation et formation des utilisateurs

Activation d'un éditeur en production



Préparation des éléments de formation :

- Mise à jour des supports de formation, kit de communication, [FAQ](#), [tutoriels](#) et [vidéos de l'espace de formation](#)
- Adaptation le cas échéant des éléments de langage
- Préparation de l'environnement de formation et des JDD



Mener des sessions de formation :

- Auprès des ambassadeurs / référents / OSNP SAS
 - Auprès des utilisateurs finaux grâce aux webinaires et sessions dédiées
- Partage **d'informations aux ARS/GRADES** :
- Evolutions de parcours utilisateurs
 - Avancement des travaux éditeurs
 - Transmission des supports de formation et du kit de communication



Ouverture et mise en service d'un éditeur

Communication aux utilisateurs finaux :

- Diffusion des EDL et du kit de communication auprès des effecteurs et gestionnaires de structures
- Partage des éléments aux référents territoriaux et régulateurs OSNP

Partage du kit aux éditeurs pour relayer les informations nécessaires à l'accompagnement de vos clients

Boîte à outils à destination des utilisateurs



Kit de communication
(également mis à disposition des éditeurs)



FAQ et espace de formation
sur la plateforme SAS



Environnement de formation

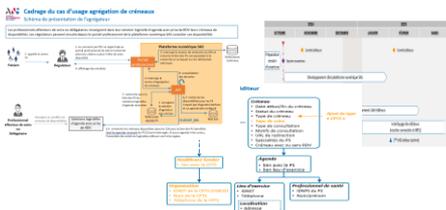
Pour les éditeurs ...

- lien vers la **vidéo tutoriel** du parcours effecteur
- **FAQ dédiée** à la fonctionnalité
- **Fiche pratique** à destination des effecteurs (kit de communication)
- **Package d'emails**

Communiquer à l'ANS...

- Contacts du **support éditeur**
- Lien vers la **FAQ éditeur dédiée « SAS »**

Ateliers de cadrage



Activités

- ✓ Cadrage des modalités d'interfaçage et intégration des spécificités éditeurs
- ✓ Kick-off pour valider les arbitrages et orchestrer les phases suivantes (planning)

Outils

- Supports et CR d'ateliers
- Planning éditeur
- Convention d'interfaçage

Développements et boîte à outils



Activités

- ✓ Développements de l'interface
- ✓ Validation des tests unitaires

Outils

- Spécifications d'interfaçage
- Cahier de tests unitaires
- Environnement de tests

Recette, MES et MCO



Activités

- ✓ Réalisation des travaux de recette connectée
- ✓ Activation du flux en production
- ✓ MCO

Outils

- Cahier de recette connectée
- Environnement de tests



Vos remarques – vos questions ?